

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-16, R. 121-19 du code de l'environnement

Projet d'aménagement d'une Zone d'Activités Economiques dédiée à la filière "dirigeables" à Laruscade (33)

Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte à la fois sur le projet d'aménagement d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE) dédiée à la filière "dirigeables" à Laruscade et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour permettre la réalisation du projet. La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est maître d'ouvrage du projet. Le projet de ZAE filière "dirigeables" est située à Laruscade, sur un terrain d'environ 75 hectares, elle sera composée de 6 lots dédiés aux activités et équipements de la filière "dirigeables".

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée à l'initiative de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde en application du 2°) de l'article L.121-15-1, L. 121-16 et de l'article L.121-17 du Code de l'environnement. Par délibération du 20 octobre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a autorisé le Président de la CCLNG a organisé une concertation préalable sur le projet de ZAE filière "dirigeables" et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour permettre la réalisation du projet.

Durée de la concertation préalable

La concertation se tiendra du 15 février 2023 au 15 mars 2023 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- **Une rubrique d'information et d'expression sur le projet** sur le site <https://www.latitude-nord-gironde.fr/> sur lequel sera consultable, à partir du 15 février 2023, le dossier de concertation, le dépliant de synthèse du projet, les affiches d'annonce des rendez-vous de la concertation, ainsi que les comptes-rendus des rencontres publiques. Le public pourra y exprimer un avis ou une question au maître d'ouvrage.
- **Un dossier de concertation** sur le projet, ses enjeux, son contexte, ses effets, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est disponible sur le site internet <https://www.latitude-nord-gironde.fr/> et mis à disposition lors des rendez-vous de la concertation
- **Un dépliant de synthèse du projet et de la concertation** distribué aux habitants des communes de Laruscade et Saint-Yzan-de-Soudiac, et diffusé dans les lieux publics et commerces du périmètre de concertation.
- **Des annonces dans la presse** quotidienne régionale.
- **Une exposition** est prévue au siège de la CCLNG, dans les mairies de Laruscade et Saint Yzan de Soudiac.
- **Affichage** d'annonce des modalités dans les lieux publics et commerces dans les communes du périmètre de concertation.

Pour l'expression du public, le dialogue et la réflexion collective :

2 réunions publiques sont prévues :

- Réunion publique d'ouverture le mardi 28/02/2023 à 18h à la salle de fêtes de Laruscade, rue du Pont de Cotet.
- Réunion publique de synthèse le mardi 14/03/2023 à 18h à la salle des fêtes de Saint Yzan de Soudiac, rue Jean Jaures.

2 ateliers de concertation :

- Atelier thématique "développement de la filière dirigeables : enjeux économiques, emplois et compétences", le mardi 21/02/2023 à 18h30 à Saint Savin, à la salle des Halles, rue des Halles.
- Atelier thématique "Insertion du projet : environnement et cadre de vie", le mardi 07/03/2023 à 18h30 à Saint Savin, à la salle des Halles, rue des Halles.

2 rencontres de proximité :

- 1 rencontre au marché de Cavignac le jeudi 02/03/2023 matin.
- 1 rencontre avec les élèves et enseignants du collège Val de Saye à Saint-Yzan-de-Soudiac le jeudi 09/03/2023

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet <https://www.latitude-nord-gironde.fr/> (rubrique Une CDC de projets, Enquêtes et concertations publiques)
- par voie postale à l'adresse suivante : Communauté de communes Latitude Nord Gironde, 2 rue de la Ganne, 33920 Saint Savin.

Des réponses seront apportées aux questions posées sur le site Internet tout au long de la concertation.

Bilan de la concertation

À l'issue de la concertation préalable, la CCLNG établira un bilan de cette concertation.

Ce bilan résume la façon dont la concertation s'est déroulée et comporte une synthèse des observations et propositions présentées. Ce bilan sera publié sur le site de la CCLNG <https://www.latitude-nord-gironde.fr/>.

Le choix / la décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

Conformément aux dispositions des articles L. 121-16 et R. 121-24, la CCLNG établira, dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan, les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site <https://www.latitude-nord-gironde.fr/>.

CONTACT : Communauté de communes Latitude Nord Gironde, 2 rue de la Ganne, 33920 Saint Savin.